



PALAIS DE LA PORTE DORÉE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE BILLETTERIE EN NOMBRE

Les présentes conditions sont applicables à compter du : 04/04/2023.

1. Identification du vendeur et contact

Établissement public du Palais de la Porte Dorée – Musée national de l’histoire de l’immigration – Aquarium tropical (ci-après désigné « l’Établissement ») régi par le décret n°2006-1388 du 16 novembre 2006 modifié portant création de l’Établissement public de la porte Dorée : Établissement public à caractère administratif immatriculé sous le n° Siret : 130 002 728 00017 - Code Ape : 9103 Z, dont le siège social est situé au 293, avenue Daumesnil – 75012, Paris, France.

Adresse courriel de contact de l’interlocuteur de la billetterie en nombre :

billetsennombre@palais-portedoree.fr

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente ou celles telles que modifiées ultérieurement par l’Établissement (ci-après désignées « les CGV ») s’appliquent de plein droit à toutes les commandes en nombre de titres d’accès, c’est-à-dire pour des commandes constituées d’un minimum de vingt (20) titres d’accès par commande, au tarif plein et/ou au tarif réduit, permettant d’accéder aux espaces de l’Établissement (Aquarium tropical – dit « Aquarium », Musée national de l’histoire de l’immigration – dit « Musée », ou les deux espaces susvisés) et effectuées auprès de l’Établissement par toute personne morale et notamment des professionnels du tourisme, des comités d’entreprise et des associations (ci-après désignée « l’Acheteur »).

Les titres d’accès ainsi achetés auprès de l’Établissement ont pour objet d’être revendus ou distribués gracieusement ensuite par l’Acheteur auprès d’un public de visiteurs individuels (ci-après désignés « les clients finaux »).

L’Établissement se réserve la possibilité d’adapter ou de modifier à tout moment et sans préavis les présentes CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la réception par l’Établissement du bon de commande signé par l’Acheteur. Le fait de passer commande (bon de commande dûment signé par l’Acheteur) implique l’acceptation entière et irrévocable par l’Acheteur des présentes CGV. Seuls les présentes CGV et le bon de commande associé s’appliquent à l’Acheteur dans le cadre de son achat en nombre de titres d’accès de l’Établissement, à l’exclusion de tout autre document contractuel.

La dernière version mise à jour des présentes CGV est accessible à tout moment sur le site internet de l’Établissement à l’adresse suivante :

3. Caractéristiques des titres d'accès et tarification

3.1 Sont proposés à la vente en nombre les titres d'accès suivants :

- Le billet Aquarium à destination des visiteurs individuels, au tarif plein ou au tarif réduit ;
- Le billet Musée à destination des visiteurs individuels, au tarif plein ou au tarif réduit ;
- Le billet Jumelé (Aquarium et Musée) à destination des visiteurs individuels, au tarif plein ou au tarif réduit.

Les billets Aquarium et Musée donnent accès respectivement aux parcours permanents de l'Aquarium et du Musée ainsi qu'aux expositions temporaires de l'Aquarium et du Musée durant les périodes d'ouvertures de ces expositions.

Un minimum de vingt (20) titres d'accès par commande est requis. Plusieurs types de billets peuvent être commandés par l'Acheteur pour atteindre le seuil de vingt (20) titres d'accès.

Selon le mode de distribution retenu conformément à l'article 6 des présentes CGV, les titres d'accès achetés par l'Acheteur ont les caractéristiques suivantes :

- En cas de distribution matérialisée, les titres d'accès remis ou envoyés par l'Établissement sont non datés et valables pour une durée totale de douze (12) mois à compter de leur date d'émission.
- En cas de distribution dématérialisée, les codes promotionnels envoyés par l'Établissement permettent aux clients finaux de réserver via la plateforme de billetterie en ligne de l'Établissement des titres d'accès horodatés au jour et au créneau horaire de leur choix. Les codes sont valables pour une durée totale de douze (12) mois à compter de leur date d'émission.

Jusqu'à la réouverture du nouveau Parcours Permanent du Musée, la visite du Musée ne sera possible que durant les périodes d'expositions temporaires.

3.2 L'Établissement se réserve le droit de modifier les tarifs de ses titres d'accès à tout moment et sans préavis. Les commandes sont facturées conformément aux tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Pour connaître les tarifs en vigueur ainsi que les modalités d'application des gratuités et tarifs réduits, l'Acheteur s'engage à prendre connaissance de la grille tarifaire de l'Établissement téléchargeable sur le site internet du Palais de la Porte Dorée (accessible à l'adresse suivante : <https://www.palais-portedoree.fr/fr/pratique/tarifs>). Le jour de la visite, les porteurs de billets bénéficiant d'une gratuité ou d'un tarif réduit devront obligatoirement présenter au personnel de l'Établissement un justificatif en cours de validité. S'ils ne sont pas en mesure de présenter un tel justificatif, l'accès à l'Établissement pourra leur être refusé.

En cas de revente par l'Acheteur des titres d'accès aux clients finaux, l'Acheteur s'engage à ne les revendre qu'au prix public tel que prévu par la grille tarifaire de l'Établissement en vigueur au moment de la revente. Toute revente à des prix différents de ceux précisés dans la grille tarifaire de l'Établissement est interdite.

Une remise est accordée à l'Acheteur par l'Établissement selon le volume de titres d'accès achetés et conformément aux conditions suivantes :

- 10% de remise pour un achat d'au minimum 20 jusqu'à 49 titres d'accès ;
- 15% de remise pour un achat d'au minimum 50 jusqu'à 99 titres d'accès ;

- 20% de remise pour un achat d'au minimum 100 jusqu'à 249 titres d'accès ;
- 25% de remise pour un achat d'au minimum 250 jusqu'à 499 titres d'accès ;
- 30% de remise pour un achat d'au minimum 500 titres d'accès.

Ces remises sont appliquées par commande. Le nombre de titres d'accès achetés permettant le calcul de la remise applicable ne peut pas être cumulé dans le temps sur plusieurs commandes effectuées par le même Acheteur.

4. Modalités de passation d'une commande

Les modalités de passation d'une commande sont les suivantes :

1) L'Acheteur adresse sa demande à l'adresse de courriel billetsennombre@palais-portedoree.fr en précisant les informations suivantes :

- Entreprise / organisme : nom, numéro de Siret (le cas échéant) et adresse postale ;
- Coordonnées : prénom, nom, fonction, courriel, téléphone ;
- Commande : type(s) de billets, volume souhaité pour chaque type(s) de billet(s), à tarif réduit ou tarif plein.

2) L'Établissement prend connaissance de la demande et vérifie qu'elle correspond aux conditions de la billetterie en nombre précisées aux présentes CGV. Si la commande est acceptée par l'Établissement, l'Acheteur reçoit par courriel, le bon de commande complété ainsi que les présentes CGV.

3) L'Acheteur vérifie les informations complétées sur le bon de commande et renvoie à l'adresse de courriel billetsennombre@palais-portedoree.fr le bon de commande daté et signé à l'Établissement qui vaut pour engagement et acceptation sans réserve des présentes CGV. Le règlement s'effectue par l'Acheteur selon les modalités de paiement précisées à l'article 5 des présentes CGV.

4) À la suite de la réception du paiement par l'Établissement, les titres d'accès sont mis à la disposition de l'Acheteur selon les modalités de distribution de la commande précisées à l'article 6 des présentes CGV.

5. Modalités de paiement

Le règlement s'effectue par l'Acheteur dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de réception par l'Établissement du bon de commande signé par l'Acheteur soit :

- Par chèque, libellé à l'ordre de l'Agent comptable de l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée ;
- Par virement bancaire, à l'ordre de l'Agent comptable de l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée, aux coordonnées bancaires figurant sur le bon de commande.

Après réception du paiement, l'Établissement s'engage à fournir une facture à l'Acheteur.

En cas de non-réception du règlement par l'Établissement dans le délai indiqué ci-dessus, la commande sera automatiquement annulée.

L'Établissement se réserve le droit de refuser toute commande d'un Acheteur avec lequel un litige passé ou en cours existerait.

6. Modalités de distribution de la commande

L'Établissement se réserve la possibilité de ne proposer à l'Acheteur qu'un seul des modes de distribution précisés ci-dessous.

Les modes de distribution possibles des titres d'accès peuvent être les suivants :

Si la distribution matérialisée est proposée par l'Établissement :

- Retrait sur place à l'accueil administratif de l'Établissement (293, avenue Daumesnil – 75012 Paris) du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

- Envoi par voie postale, en recommandé avec accusé de réception.

Les frais d'envoi sont à la charge de l'Acheteur selon les modalités suivantes :

France métropolitaine : 6 € (six euros) toutes taxes comprises ;

Autre Pays et France d'outre-mer : 7 € (sept euros) toutes taxes comprises.

Dans le cadre d'une distribution matérialisée, l'Acheteur est tenu de vérifier le nombre et l'état des titres d'accès et de signer l'accusé de réception qui lui est remis.

Si la distribution dématérialisée est proposée par l'Établissement :

- Envoi de codes promotionnels par courriel.

Des codes promotionnels sont générés et sont envoyés par courriel à l'Acheteur. Les codes permettent au client final de réserver son titre d'accès au jour et créneau horaire de son choix sur la plateforme de billetterie en ligne de l'Établissement.

Lors de la réception par courriel des codes promotionnels, il revient à l'Acheteur de s'assurer que le nombre de codes correspond au nombre de titres d'accès achetés et figurant dans le bon de commande. L'Acheteur doit également veiller à la bonne distribution des codes promotionnels auprès des clients finaux.

7. Conditions d'utilisation des titres d'accès

Tout titre d'accès est systématiquement contrôlé à l'entrée des espaces de l'Établissement par vérification du code-barres présent sur le titre d'accès.

Chaque titre d'accès n'est valable que pour une personne et pour la date et le cas échéant l'horaire indiqué(s) sur celui-ci ou sur une période définie.

Toute sortie est définitive.

8. Obligations de l'Acheteur

L'Acheteur s'engage à informer les clients finaux des jours et horaires d'ouverture de l'Établissement et de ses conditions tarifaires (notamment les motifs de gratuité). Il doit également traiter tout litige ou toute réclamation liés à la revente par lui des titres d'accès.

9. Annulation et remboursement

En application de l'article L. 221-28 12° du code de la consommation, l'Acheteur ne bénéficie pas du délai de rétractation de quatorze (14) jours prévu par l'article L. 221-18 du même code.

Toute commande dont le paiement a été encaissé ne peut faire l'objet d'aucune modification : les titres d'accès ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés par l'Établissement.

La responsabilité de l'Établissement ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol de titres d'accès après livraison ou retrait.

Sa responsabilité ne pourra pas non plus être engagée en cas d'erreurs de manipulation liées à l'utilisation des codes promotionnels par l'Acheteur ou par les clients finaux.

10. Données à caractère personnel

Dans le cadre de la passation d'une commande, des données à caractère personnel relatives à la personne physique, employé de l'Acheteur (ci-après désignée la « personne concernée »), sont transmises à l'Établissement conformément à l'article 4 des présentes CGV.

Ces données collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est l'Établissement et qui a pour finalités la gestion, le traitement administratif et le suivi de la commande. La base légale de ce traitement est le contrat afférent à la commande (en ce compris la période de traitement avant l'acceptation de la commande).

Les données enregistrées sont réservées à l'usage des services habilités de l'Établissement et peuvent être communiquées à ses prestataires sous-traitants qui interviennent dans le processus d'achat des titres (et en particulier l'éditeur du logiciel de billetterie de l'Établissement). Les données à caractère personnel ainsi collectées sont conservées pendant une durée de trois ans à compter de la dernière commande réalisée.

Si la personne concernée a coché la case dédiée figurant sur le bon de commande, les données personnelles la concernant pourront également être réutilisées par l'Établissement pour l'envoi par courriel à la personne concernée d'informations sur l'Établissement (actualités, informations pratiques, lettre d'information du Palais mais aussi événements, expositions...), d'offres promotionnelles et/ou d'invitations à des événements organisés par l'Établissement.

Toutefois, si par la suite la personne concernée ne souhaite plus recevoir ces informations et offres, elle pourra à tout moment se désinscrire de la liste de diffusion de ces courriels, soit en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet dans le courriel reçu, soit en faisant suivre le courriel non désiré à l'adresse dpd@palais-portedoree.fr en précisant la nature de sa demande.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort, pour toutes les données à caractère personnel qui la concernent, qu'elle peut exercer auprès de l'Établissement à l'adresse suivante : dpd@palais-portedoree.fr.

La personne concernée peut également s'opposer au traitement des données à caractère personnel la concernant.

Si la personne concernée estime, après avoir contacté l'Établissement, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

11. Droit applicable – Compétence juridictionnelle

Les présentes CGV sont soumises à la législation française.

En cas de litige, les tribunaux français de Paris seront seuls compétents, après épuisement des voies de recours amiable.